



NUMÉRO	SUJET	
27-2023-	Demande de crédit de CHF 113'763	
DISREN	pour la troisième phase du réseau	
	agroécologique ECO Terre Sainte	
	a.g. a sacraguagua da a a a a a a a a a a a a a a a a a	
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)	
	Bruno Dard	

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Depuis 2012, la Région de Nyon soutient la mise en œuvre de réseaux agroécologiques au sein de son territoire. Ces réseaux sont des associations d'agriculteurs qui mettent en place des surfaces de promotion de la biodiversité sur leurs parcelles en échange de subventions fédérales notamment. Après une première phase de mise en œuvre de 5 ans, les réseaux, forts de leur succès, renouvellent leur engagement pour une seconde phase de mise en œuvre, comme c'est le cas ici du réseau ECO Terre Sainte.

Les réseaux agroécologiques

Les réseaux agroécologiques sont des mesures mises en place sur les surfaces agricoles utiles¹ (SAU) et sont portés par les agriculteurs, qui se constituent en association et mandatent un(e) biologiste responsable de la qualité des mesures et de leur mise en œuvre. Les agriculteurs reçoivent des soutiens de la Confédération (par le biais de l'Ordonnance sur les paiements directs, OPD), du Canton, des communes et de la Région pour maintenir, préserver ou renforcer les réseaux de déplacements de la faune et de la flore entre les biotopes, par la mise en place de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) et leur mise en réseau.

Le district compte sept réseaux agroécologiques : ECO Terre Sainte, La Frontière, Nyon Région, Balcon du Léman, la Serine, la Côte et le Cœur de la Côte.

La Région de Nyon soutient financièrement quatre de ces réseaux : ECO Terre Sainte, La Frontière, Nyon Région et Cœur de la Côte. Les soutiens régionaux sont accordés après réception et analyse des demandes reçues.

⁻

¹ La surface agricole utile est affectée à la production végétale : terres arables, cultures, surfaces en herbe, jachères, etc. Pour une définition complète, se référer à <u>l'article 14 de l'Ordonnance sur la terminologie</u> <u>agricole (OTerm)</u>



Figure 1 : Carte des réseaux agroécologiques soutenus par la Région de Nyon

Les réseaux ECO Terre Sainte et La Frontière ont été créés en 2012 et sont entrés dans leurs secondes phases en 2017. Ils ont alors bénéficié d'un soutien DISREN pour la mise en œuvre de leurs secondes phases (préavis 19-2017-DISREN et 20-2017-DISREN).

En 2021, le Conseil Intercommunal a validé la continuité du soutien aux réseaux agroécologiques via un soutien DISREN pour la seconde phase des réseaux Nyon Région et Cœur de la Côte (préavis DISREN 27-2021 et DISREN 68-2021).

Dans cette continuité, le réseau ECO Terre Sainte fait appel à un nouveau soutien pour sa troisième phase de mise en œuvre.

Le réseau FCO Terre Sainte

Le bilan de la phase II

Résultats



La Confédération fixe deux types d'objectifs aux réseaux agroécologiques :

- Un objectif quantitatif : 12% de la surface agricole utile devant être dédiée à la biodiversité
- Un objectif qualitatif: une échelle de qualité allant de I à III est définie pour chaque type de milieux. Ainsi une prairie extensive se mesurera à la présence ou non de certaines espèces indicatrices considérées « bonnes » pour ce type de prairies. Ces objectifs qualitatifs sont plus difficiles à atteindre car ils dépendent en partie d'éléments hors du contrôle humain : la germination des graines, le temps de recolonisation des espèces, la prédation (des graines de plantes indicatrices sont mangées par des oiseaux par exemple).

Au terme de la seconde phase de réalisation, le réseau ECO Terre Sainte comptait 220 ha dédiés à la promotion de la biodiversité, correspondant à 18,35% de la surface agricole utile sur le périmètre dépassant largement l'objectif fédéral de 12%.

La Confédération fixe l'objectif d'avoir, au terme de la seconde phase, 50% des surfaces dédiées à la biodiversité qui soient jugées de qualité II. Cet objectif n'est pas tout à fait atteint puisque les contrôleurs ont attribué cette qualité à 43,5% des surfaces soit 96 ha.

En ce qui concerne le type de mesures prises, elles concernent principalement :

- La création et l'amélioration des prairies extensives
- Les surfaces viticoles à biodiversité naturelle
- Les pâturages extensifs

Les plantations effectuées ont été très satisfaisantes avec :

- 8'480 buissons
- 270 arbres
- 190 noyers ou châtaigniers
- 670 fruitiers haute-tige

Au niveau du suivi biologique, là encore les mesures du réseau se sont avérées très satisfaisantes puisqu'elles ont permis la présence d'espèces rares et caractéristiques de la région dans des endroits inattendus. Ce suivi biologique a permis au réseau d'adapter ses méthodes et les recommandations de gestion afin d'être encore plus favorables aux espèces présentes.



Figure 2 : La pie-grièche écorcheur, la huppe fasciée, l'orchis pyramidal et l'azuré du trèfle sont parmi les espèces-cibles favorisées par les mesures du réseau. (c) Ruedi Aeschlimann, Jonas Frei et Philip Clarke

Le bilan complet de la première phase figure en annexe.

Le projet pour la phase 3

Objectifs



En regard des résultats très positifs obtenus jusqu'à présent, l'association du réseau reconduit une nouvelle phase de mise en œuvre de 8 ans, conformément à l'art. 62, al. 3 de l'OPD.

Avec déjà 18% de la surface agricole utile dédiée à la biodiversité, l'effort sera mis sur la recherche de qualité de ces surfaces, et sur la mise en œuvre de modes de gestion favorables aux espècescibles.

Seulement 16 ha de nouvelles surfaces de promotion de biodiversité doivent être ajoutés au réseau tandis que ce sont 40 ha des surfaces déjà inscrites qui devront obtenir la qualité II.

L'objectif en termes de plantations est le suivant :

Buissons : 2500

Arbres indigènes (chênes, ormes, tilleuls, saules, conifères, etc.): 40

Noyers et châtaigniers : 20Fruitiers haute-tige : 900

Espèces et milieux ciblés

Sur la base des suivis biologiques effectués et du réseau écologique cantonal, des données de la Station ornithologique suisse, d'InfoSpecies et d'InfoFlora et des inventaires fédéraux, les espècescibles ont été légèrement adaptées par rapport aux phases I et II. Ainsi, deux espèces ont été ajoutées et trois retirées de la liste, en fonction de leur présence effective, la présence des milieux, et leur statut de protection. Le réseau a donc une liste de 12 espèces-cibles, comprenant 3 espèces de papillons, 3 espèces d'oiseaux 3 espèces d'insectes et 3 espèces de plantes.



Figure 3 : La fauvette grisette, la mélitée du plantain, la linaire à feuilles hastées et la decticelle bicolore font partie des 12 espèces-cibles du réseau. (c) Ruedi Aeschlimann, Philippe Mothiron, Beat Baumler et Christian Roesti

Le réseau ECO Terre Sainte présente des particularités auxquelles il s'agit de s'adapter. Le réseau écologique cantonal sert de référence en la matière et identifie l'axe de la Versoix, le site de Veytay et sa zone humide ainsi que le site des Crénées comme des milieux de grande importance. Les mesures du réseau sont conçues afin de fortifier les liaisons biologiques entre ces milieux.

En outre, le réseau est pionnier pour la reconnaissance d'une mesure régionale spécifique pour les cultures fruitières.



Figure 4 : Culture fruitière à biodiversité naturelle (M. Echenard, Tannay et Mies)

Financement

Pour rappel, la Région de Nyon a déjà approuvé un soutien DISREN pour la seconde phase de ce réseau (préavis 19-2017-DISREN), ainsi que pour la seconde phase du réseau Frontière, Cœur de la Côte et Nyon Région (préavis 20-2017-DISREN, 67-2021-DISREN et 68-2021-DISREN)

Dans cette continuité, il est proposé de soutenir la troisième phase du réseau ECO Terre Sainte en recourant au DISREN.

Investissement considéré

Le budget total de la troisième phase du réseau ECO Terre Sainte est de CHF 549'315, y compris CHF 372'915 pour l'investissement.

Le soutien accordé par le biais du DISREN concerne uniquement la part d'investissement du budget total qui concerne l'infrastructure nécessaire au projet : il s'agit ici de la part destinée aux plantations, ensemencements, fournitures végétales, fournitures matérielles pour les plantations et l'encadrement technique nécessaire aux travaux.

Les coûts de fonctionnement, i.e. les coûts relatifs au travail d'administration, de coordination et de suivi du réseau, ne font pas l'objet de soutien régional.

Portage du DISREN

Un réseau agroécologique a la particularité d'avoir un cercle porteur large, composé de toutes ses communes territoriales.

Le cercle porteur est tenu de désigner une commune boursière, qui assurera le suivi administratif de la subvention DISREN. La commune de Chavannes-de-Bogis s'est proposée.

Frais d'accompagnement

La Région de Nyon investit des ressources humaines pour l'accompagnement des projets DISREN. Un coût d'accompagnement doit ainsi être intégré. Il est calculé sur une base forfaitaire selon le montant de la part régionale (fonds tiers déduits), soit 2% de CHF 266'443 donc CHF 5329. Ce montant est ensuite réparti proportionnellement entre le cercle porteur et le cercle solidaire.

Financement requis

Sur cette base et sur les principes de cofinancement du DISREN, l'investissement du cercle solidaire s'élève à CHF 113'763, soit 42,7% de la part d'intérêt régional. La participation régionale prévaut pour les années 2023 à 2029 incluses. Un septième du montant total est donc versé chaque année.

Financement tiers

Le financement global, incluant les financements tiers, est résumé par le tableau ci-après.

Financeur	Somme financée (CHF)	Part en %
Association RE ECO Terre-Sainte (cotisations)	198'380	36%
Canton de Vaud	30'300	6%
Communes territoriales	152'680	28%
Région de Nyon (Part solidaire)	113'763	21%
Autres (Nos oiseaux, FSP, etc.)	54'192	10%
Total	549'315	100%

Communication

La Région de Nyon valorisera ce soutien dans sa communication.

Les supports de communication du réseau ECO Terre Sainte et des communes afficheront le logo de la Région parmi les partenaires de soutien, selon point prévu à cet effet dans la convention.

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Maillage cohérent à l'échelle du territoire en faveur de la	
	biodiversité, de sa promotion et de sa préservation.	
Bénéfices pour les communes	Soutien pour les efforts en matière de biodiversité et vue	
	d'ensemble pour en assurer la cohérence.	
Bénéfices pour les habitants	Cadre de vie amélioré, avec une plus grande qualité paysagère	
	du lieu de vie et environnement plus sain.	

Conclusion

Les réalisations visibles des réseaux agroécologiques présentent un intérêt grandissant auprès des différents acteurs : collectivités publiques, scolaires, grand public et agriculteurs.

Pour un investissement raisonnable, le retour en termes de qualité de la biodiversité et du paysage est considérable. Les réseaux agroécologiques contribuent favorablement à la sensibilisation des élèves et du grand public dans le périmètre. La préservation de la biodiversité est inscrite dans la politique environnementale de la Région de Nyon.

Annexes

- Fiche DISREN
- Bilan de la phase II
- Dossier de projet complet de la phase III

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 27-2023-DISREN relatif à une demande de

crédit de CHF 113'763

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 113'763 en faveur du réseau agroécologique ECO

Terre-Sainte

d'imputer le montant total de CHF 113'763 sur le fonds DISREN II.

d'accepter la participation solidaire à hauteur de 42,7% de la part régionale.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 17 août 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani Président Boris Mury Secrétaire général

Fiche de répartition financière DISREN

Nom du projet	Troisième phase du réseau agroécologique ECO Terre Sainte			
Numéro de préavis	PR 27-2023-DISREN			
Communes territoriales	Voir porteur A et B			
Phase actuelle du projet	1	2	3	4

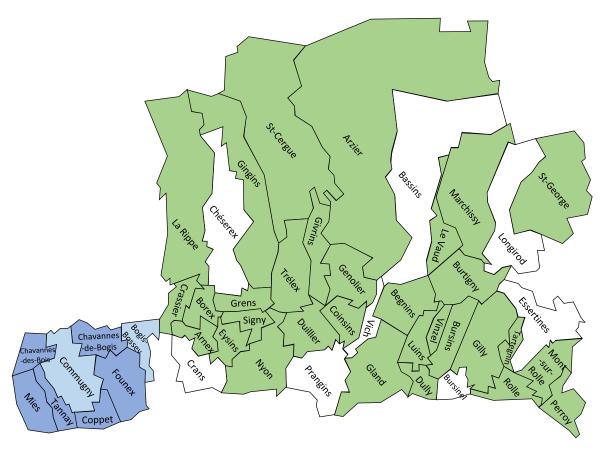
Financement du projet

Coût total du projet	CHF 549'315	100%
Fonds tiers	CHF 282'872	51,5%
Part régionale	CHF 266'443	48,5%

Répartition des cercles

Pour rappel, la part régionale est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le cercle porteur et le cercle solidaire bénéficiaire.

Cercle	Communes	Part	Montant (CHF)
Porteur A	Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coppet, Founex, Mies, Tannay	39.7%	105'808
Porteur B	Bogis-Bossey, Commugny	17.6%	46'872
Solidaire A	Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Begnins, Borex, Bursins, Burtigny, Coinsins, Crassier, Duillier, Dully, Eysins, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, La Rippe, Le Vaud, Luins, Marchissy, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tartegnin, Trélex, Vinzel	42.7%	113'763
Solidaire B	Aucune	0,0%	0



Critères de détermination des cercles DISREN

Cercle	Communes
Porteur A	Communes territoriales
Porteur B	Communes territoriales non-membres du DISREN
Solidaire A	Toutes les communes membres du DISREN hors communes porteuses
Solidaire B	Aucune

Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant (CHF)	Habitants/cercle	Coût/habitant (CHF)
Porteur A	105'808	13'226	8.00
Porteur B	46'872	3906	12.00
Solidaire A	113'763	75'842	1.50
Solidaire B	0	0	0.00

La répartition des montants pris en compte est établie sur la base des dernières données officielles, en notre possession. Une répartition définitive sera établie dès que les chiffres officiels seront publiés.

Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact pour ce préavis

Impact en % (avant compensation)	2,59%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0,02 pt

Impact cumulé de tous les préavis DISREN 2021

Impact en % (avant compensation)	15,78%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0,14 pt